

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Nettoyant pour freins KLONDIKE
Version n°	02
Date de publication	08-mars-2017
No CAS	Mélange
Code du produit	Brake Clean
Usage du produit	Nettoyant pièces de freins
Renseignements sur le fabricant	KLONDIKE Lubricants Corporation 3078 275th Street Langley, BC V4W 3L4 Canada info@klondikelubricants.com www.klondikelubricants.com Information générale 1-877-293-4691 Chemtrec (aux É.-U) 1-800-424-9300 Chemtrec (International) 1-703-527-3887
Fournisseur	Refer to Manufacturer

2. Identification des risques

Vue d'ensemble des mesures d'urgence	DANGER LIQUIDE ET VAPEUR EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES. Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. L'exposition prolongée ou à répétition peut causer des effets nocifs pour les reins et le système nerveux central. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le système du foie et reins.
Effets potentiels sur la santé	
Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Yeux	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil.
Peau	Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Absorption cutanée : Peut être absorbé par la peau, cependant il n'existe aucun rapport d'effets nocifs suite à une exposition professionnelle.
Inhalation	Peut irriter l'appareil respiratoire. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central.
Ingestion	Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités.
Organes cibles	Système nerveux central. Yeux. Système respiratoire. Peau.
Effets chroniques	Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le foie et les reins.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court, une respiration sifflante et fonction pulmonaire réduite. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausées, vomissements, étourdissements, somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités. L'aspiration dans les poumons lors de déglutition ou de vomissement peuvent causer une pneumonie chimique qui peut être fatale
Effets potentiels sur l'environnement	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

3. Composition / Information sur les Ingrédients

Composants	No CAS	Pour cent
N-hexane	110-54-3	45 - 55
Heptane (N-heptane)	142-82-5	45 - 50
Isopropanol	67-63-0	3 - 7

4. Mesures de premiers soins

Procédures de premiers soins

Inhalation	Sortir au grand air. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Contact cutané	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contact avec les yeux.	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Ingestion	Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Consulter immédiatement un médecin.

Avis aux médecins

Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Conseils généraux

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche signalétique au médecin en consultation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Indice d'inflammabilité

Inflammable d'après les critères du SIMDUT. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau.

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Méthodes d'extinction inappropriées Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Protection pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Les pompiers doivent porter un équipement de protection intégral. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain

Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

Données sur l'explosibilité

Sensibilité aux décharges électrostatiques Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les vapeurs de la catégorie inflammable peuvent être allumées par une décharge d'électricité statique assez forte.

Sensibilité aux chocs N'est pas sensé être sensible aux impacts.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Autres fumées ou vapeurs irritantes.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles

Songer à une évacuation initiale dans la direction du vent d'au moins 500 mètres (1/3 mile). Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éteindre toutes les flammes à proximité. Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13. En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Autres informations

Nettoyer selon les réglementations applicables.

7. Manipulation et entreposage

Manutention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

Entreposage

Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Isopropanol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)	PEL (limite d'exposition admissible)	2000 mg/m3
		500 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Isopropanol (CAS 67-63-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	980 mg/m ³
N-hexane (CAS 110-54-3)	PEL (limite d'exposition admissible)	400 ppm
		1800 mg/m ³
		500 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Isopropanol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
N-hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedione, sans hydrolyse	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Mécanismes techniques

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité adéquate pour le travail. Un écran facial complet peut également être nécessaire. Installer des douches oculaires d'urgence et des douches déluges dans la zone de travail immédiate.
Protection de la peau	Porter un équipement de protection contre les produits chimiques spécialement conçu à cet effet et recommandé par le fabricant. Ce matériau peut offrir une protection thermique faible ou inexistante.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Demander conseil à des spécialistes en protection respiratoire.
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Clair.

Odeur	Comme l'alcool
Seuil de perception de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Tension de vapeur	134.4 hPa
Densité de la vapeur	2.5
Point d'ébullition	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Solubilité (eau)	Soluble
Densité	0.69
Densité relative	Non disponible.
Point d'éclair	-23.0 °C (-9.4 °F)
Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieures, % en volume	Non disponible.
Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieures, % en volume	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Pourcentage de matières volatiles	100 %
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.

10. Stabilité chimique et données sur la réactivité

Stabilité chimique	Risque d'explosion.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas utiliser dans des secteurs sans ventilation adéquate.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Acides forts. Métaux alcalins.
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.
Risque de réactions dangereuses	Ne produit pas de polymérisation dangereuse

11. Renseignements toxicologiques

Données toxicologiques

Produit	Espèces	Résultats D'essais
Nettoyant pour freins KLONDIKE (CAS Mélange)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	3527.85 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	28914 ppm, 4 heures (vapeur)
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	16247 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats D'essais
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	3400 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	102.5 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats D'essais
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 15000 mg/kg
Isopropanol (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	12890 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	17000 ppm, 4 heures (vapeur) 41.8 mg/l, 4 heures (vapeur)
<i>Orale</i> DL50	Rat	4720 mg/kg
N-hexane (CAS 110-54-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 3295 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	38500 ppm, 4 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	28710 mg/kg
Effets aigus	Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Peut irriter les voies respiratoires. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal.	
Sensibilisation	N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané. N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.	
Effets chroniques	Le contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. L'exposition prolongée peut causer la dépression du système nerveux central y compris étourdissements, somnolence et perte de coordination. Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets sur le foie et les reins	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Isopropanol (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Corrosion et/ou irritation de la peau	Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée.	
Graves lésions/irritation aux yeux	Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Effets sur la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Tératogénicité	Ce produit n'est pas censé être tératogène. Ce produit contient de l'isopropanol. L'isopropanol n'est plus considérée comme toxique pour le développement. Des effets tératogènes/foetotoxiques ont été observés chez les animaux, mais les effets ont été observés en présence de toxicité maternelle ou à des concentrations où la toxicité maternelle peut se produire.	

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Risque de causer une irritation de modérée à grave pour l'oeil. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Risque de causer une irritation de la peau de légère à modérée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court, une respiration sifflante et fonction pulmonaire réduite. Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausées, vomissements, étourdissements, somnolence et d'autres effets sur le système nerveux central. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le produit peut présenter un risque d'aspiration, en cas d'ingestion de grandes quantités. L'aspiration dans les poumons lors de déglutition ou de vomissement peuvent causer une pneumonie chimique qui peut être fatale

Matériaux synergétiques

Aucuns connus.

12. Données écologiques**Données écotoxicologiques**

Produit		Espèces	Résultats D'essais
Nettoyant pour freins KLONDIKE (CAS Mélange)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia	2.3038 mg/l, 48 heures estimation
Poisson	CL50	Poisson	5.1249 mg/l, 96 heures estimation
Composants			
Espèces			
Résultats D'essais			
Heptane (N-heptane) (CAS 142-82-5)			
<i>Aiguë</i>			
	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	5.738 mg/l, 96 heures (QSAR Estimation)
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues	4.338 mg/l, 72 heures (QSAR Estimation)
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.5 mg/l, 48 heures
Isopropanol (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1400 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Fathead minnow (Pimephales promelas)	9640 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna)	30 mg/l, 21 Jours
N-hexane (CAS 110-54-3)			
<i>Chronique</i>			
	NOEC (concentration sans effet observé)	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.8 mg/l, 28 Jours
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algue verte (Selenastrum capricornutum)	0.89 mg/l, 96 heures
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	3.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Fathead minnow (Pimephales promelas)	2.5 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces	Résultats D'essais
<i>Chronique</i> Crustacés	NOEC (concentration sans effet observé)	Puce d'eau (daphnia magna) 4.9 mg/l, 21 Jours
Écotoxicité	Contient une substance qui fait courir un risque d'effets néfastes pour l'environnement. Voir ci-haut pour les données écotoxiques pour chacun des ingrédients.	
Effets sur l'environnement	Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.	
Toxicité aquatique	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	
Persistance et dégradation	Contient les produits chimiques suivants qui sont considérés comme étant facilement biodégradable. Heptane. Isopropyl alcohol. Hexane.	

Bioaccumulation /accumulation

Potentiel de bio-accumulation

Facteur de bioconcentration

Isopropanol	1
-------------	---

Coefficient de partage

Heptane (N-heptane)	4.66
Isopropanol	0.05
N-hexane	3.9

Mobilité dans l'environnement Ce produit est miscible dans l'eau.

13. Données sur l'élimination du produit

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1993
Nom officiel d'expédition UN Liquide inflammable n.s.a. (N-hexane; Heptane (N-heptane))

Classe(s) de danger relatives au transport

Classe 3
Danger subsidiaire -

Groupe d'emballage II

Risques pour l'Environnement Oui

Précautions particulières pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

Numéro ONU UN1993
Nom officiel d'expédition UN Liquide inflammable n.s.a. (N-hexane; Heptane (N-heptane))

Classe(s) de danger relatives au transport

Classe 3

Danger subsidiaire -

Label(s) 3

Groupe d'emballage II

Risques pour l'Environnement	Oui
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Autres informations	
Aéronefs de transport de passagers et de marchandises	Interdit.
Uniquement par avion cargo	Interdit.

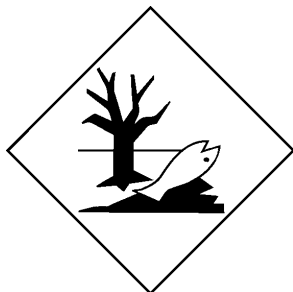
IMDG

Numéro ONU	UN1993
Nom officiel d'expédition UN	Liquide inflammable n.s.a. (N-hexane; Heptane (N-heptane))
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Label(s)	3
Groupe d'emballage	II
Risques pour l'Environnement	
Polluant marin	Oui
EmS	Non disponible.
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales Polluant marin selon le code IMDG.

15. Information sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT Contrôlé

classification SIMDUT B2 - Liquides Inflammables
D2A - autres effets toxiques - TRÈS TOXIQUE
D2B - autres effets toxiques - TOXIQUE

Étiquetage SIMDUT



Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Classification HMIS®

Santé: 2*
Inflammabilité: 3
Danger physique: 0

Classements NFPA

Santé: 2
Inflammabilité: 3
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont été rédigées sur la base de nos meilleures connaissances et expériences disponibles, et sont offertes pour votre considération et pour vous guider en cas d'exposition à ce produit. Le KLONDIKE Lubricants Corporation décline toute garantie expresse ou implicite et n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données contenues dans ce document. Les données dans le présent document ne s'appliquent pas à l'utilisation avec tout autre produit ou dans un autre procédé. Ce document ne peut être changé, ou modifié de quelque façon que ce soit sans la permission exprimée de < KLONDIKE Lubricants Corporation.

Cette fiche technique signalétique comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples
Données toxicologiques : Données toxicologiques
Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage
Données réglementaires: Canada
GHS: Classification

Bibliographie

Non disponible.

Legend to abbreviations and acronyms used in the SDS

Non disponible.